



Tu vis une situation
problématique au centre?

Tu vis une situation de
violence à caractère sexuel?



Le Protecteur national
de l'élève est là pour
veiller au respect
des droits des
élèves et de leurs
parents.

COMMENT PORTER PLAINTE?

Si tu n'es pas satisfait des services
scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son supérieur immédiat
- 2 Contacte le responsable du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur régional
de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement au protecteur
régional de l'élève.



Pour porter plainte,
faire un signalement ou
pour toute autre question:



- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto : 1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

